

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 7 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Décembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Eliane CARLES, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSE, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Olivier BRAULT (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Louis BARRET (Pouvoir à Madame Nicole ENGEL), Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Monsieur Marcel COULIOU), Michel DELPOUX (Pouvoir à Madame Eliane CARLES), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON) Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 6 - 110 / 2004 : PARTICIPATION MÉDIATHÈQUES POUR FAVORISER L'ACCÈS DES HABITANTS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés par le présent rapport : Services Financiers

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

PUBLIE LE

20 DEC. 2004

Dans le cadre de sa politique culturelle, nous avons décidé de poursuivre et d'étendre la pratique d'accès aux médiathèques du territoire existant sur le territoire communautaire. Les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois peuvent ainsi accéder indifféremment aux services des médiathèques d'Albi, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry.

En effet, sur la base de 6,10 €/hab., les habitants de la Communauté de Communes de l'Albigeois avaient accès à la médiathèque Pierre AMALRIC.

L'objectif poursuivi est de promouvoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la lecture publique et l'accès aux techniques d'information.

Trois médiathèques existent aujourd'hui :

- Albi,
- Lescure d'Albigeois,
- Saint-Juéry.

Il semble important de favoriser les échanges culturels entre les trois communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, tout en conservant les services de proximité existants et leurs modes de fonctionnement actuels.

L'accès à ces services est proposé en fonction du poids démographique pour les 14 communes ne disposant pas de médiathèque.

1. Les 3 Communes sièges de médiathèques représentent 59 623 habitants
2. Les 14 autres communes, dénuées de ce type d'équipement, représentent 17 469 habitants.

Albi	49 106
Saint-Juéry	6 774
Lescure	3 743
Puygouzon	2 817
Marssac	2 450
Arthès	2 228
Castelnau de Lévis	1 448
Cambon	1 419
Le Séquestre	1 401
Cunac	1 188
Fréjairolles	1 003
Terssac	942
Saliès	661
Dénat	560
Carlus	569
Rouffiac	537
Labastide Dénat	246
Total	77 092

Il est proposé la prise en charge, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la pratique communautaire de la Communauté des Communes de l'Albigeois, pour l'ensemble des communes sur la base de 6,10 €/hab. pour les 17 469 habitants ne disposant pas d'équipement.

Le nombre d'habitants pris en compte est la population du dernier recensement général avec double compte.

Pour une année pleine, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prendra en charge 106 560, 90 € au bénéfice des trois médiathèques existantes au prorata des populations d'Albi, Lescure, Saint-Juéry :

↪ Soit	ALBI :	$\frac{49\ 106}{59\ 623}$	= 82,36 %	=	87 763,56 €
↪	LESCURE :	$\frac{3\ 743}{59\ 623}$	= 6,28 %	=	6 692,02 €
↪	SAINT JUÉRY	$\frac{6\ 774}{59\ 623}$	= 11,36 %	=	12 105,32 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 Novembre 2004,

CONSIDÉRANT que le mode d'accès communautaire de la Communauté de Communes de l'Albigeois a été transféré sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Décide** l'accès aux médiathèques des Communes suivantes : Albi, Saint-Juéry, et Lescure d'Albigeois pour les habitants des 14 autres Communes de la Communauté d'Agglomération.

↳ **Fixe** la participation financière annuelle arrêtée à 6 Euros 10 par habitant qui sera supportée par le budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (base des populations issues du RG 1999), conformément au tableau ci-dessus présenté.

↳ **Dit** que chacune des Communes sièges de médiathèque percevra le montant suivant :

Albi : 87 763,56 €

Saint-Juéry : 12 105,32 €

Lescure d'Albigeois : 6 692,02 €

↳ **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à signer tous les documents qui en découlent.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".

